

**COMPTE-RENDU SÉANCE COMITÉ SYNDICAL
MERCREDI 08 DÉCEMBRE 2021
BROMONT-LAMOTHE**

Convocation du 24 novembre 2021

Présents : Mrs JEANNOT Jean-Christophe, LABONNE Jean-Jacques (Bromont-Lamothe), GUILLOT Sébastien (Cisternes-La-Forêt), BOULAY Jean-Paul (Combrailles), MAZET Aurélien (Condat-en-Combraille), ANDANSON René (Gelles), LOURADOUR Jean-Claude (Giat), FOURNIER André, VILLEDIEU Didier (La Goutelle), MOUSSELON Pierre (Montel-de-Gelat), ROBERT Claude (Montfermy), CARRIAS Charles, CHEVALIER Joseph, MICHON Claude (Puy Saint GuLMier), LAPORTE Jean-Christophe (Saint-Avit), GARRACHON Ludovic (Saint-Jacques d'Ambur), GOY Jean-Paul (Saint-Pierre Le Chastel), FLANDIN Joël (Saint-Pierre Roche), ROBERT Vincent, ROUSSEL Sébastien (Villossanges).
Mmes GRANGE Renée (Cisternes-La-Forêt), VIALETTE-GIRAUD Jeanne (Saint-Pierre Le Chastel).

Représentés : Mrs LOUIS Jérémy (Combrailles), DUMAS Dominique (Condat-en-Combraille), BOURDUGE Claude (Montel-de-Gelat), LEMAITRE Guy (Montfermy), KECK Patrice (Pontaumur), DUBOT Pascal (Saint-Avit), PASQUET Thomas (Saint-Jacques d'Ambur), BOUCHAT Philippe (Saint-Pierre Roche).

Absents : Mrs IZARD Bruno (Gelles), BONY Bastien (Giat), BADET Gérard (La Celle d'Auvergne), POUGHON Pierre (Miremont), FAURE Germain, LABOURIER William (Saint-Etienne des Champs), BARRET Pierre-Edouard (Tralaigues).
Mmes BAREAU Catherine (Miremont), VIGIER Danielle (La Celle d'Auvergne), PEYRONNY Fabienne (Tralaigues).

Monsieur GUILLOT Sébastien a été élu secrétaire.

Présents : 22/40, votes 30/40.

Techniciens, Autres : Mrs ANDRIEU Marc, GALLIEN Thomas (SAFEGE), NEBUS Stéphane, GALICHET Julien (SAUR), GOHIN Lucie (ADM CONSEIL).

Accueil par Monsieur FRUCHARD Jean-Luc, Maire de Bromont-Lamothe

1. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 17 septembre 2021

Le procès-verbal du Comité Syndical du 17 septembre 2021 a été approuvé.

2. Point budgétaire au 08 décembre 2021

Section de Fonctionnement	Prévu 2021	Réalisé au 08/12/2021
Dépenses	789 333,00 €	435 252,19 €
Recettes	789 333,00 €	778 867,04 €

Section d'Investissement	Prévu 2021	Réalisé au 08/12/2021
Dépenses	2 051 958,00 €	1 447 228,96 €
Recettes	2 051 958,00 €	1 576 244,19 €

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SIOULET

Le solde de subvention du Département concernant le programme AEP 2020 a été versé pour un montant de 140 000,00 € L'acompte pour le programme AEP 2021 a été versé d'un montant de 60 000,00 €

L'emprunt de 500 000,00 € a été versé.

Programme 2021 - montant des travaux payés à ce jour : 862 506,60 € H.T.

3. Décision modificative 2/2021

Intitulé des comptes	DIMINUTION/CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	023	100 000,00 €		
			757	100 000,00 €
TOTAUX EGAUX FONCTIONNEMENT		100 000,00 €		100 000,00 €
PC : OPERATIONS FINANCIERES Virement de la section d'exploitation PC : RESERVOIR DE CHEZ DRAPIER Immo.corporelles en cours - Constructions (OR-23)	23131-23	100 000,00 €	021	100 000,00 €
TOTAUX EGAUX INVESTISSEMENT		100 000,00 €		100 000,00 €

Le Comité syndical approuve cette décision modificative.

4. Tarifs de la surtaxe année 2022

Chaque année, il convient de fixer les tarifs de la surtaxe syndicale à compter du 1^{er} janvier 2022.

Conformément au contrat de délégation entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, le prix de base est révisé annuellement par application du coefficient résultant de la formule de variation des prix. Ce coefficient est de 1,100045 pour 2022.

Ce qui entraîne une augmentation de la part du délégataire de 3,11% par rapport à 2021.

Il est proposé à l'assemblée d'augmenter les tarifs de la surtaxe syndicale de 2 % pour l'année 2022.

Les tarifs de la surtaxe syndicale pour l'année 2022 seront les suivants :

- Abonnement principal 55,23 €
- Abonnement secondaire 16,22 €
- Consommation de 0 à 20 m3 1,1782 €
- Consommation de 21 à 500 m3 0,4205 €
- Consommation de plus de 500 m3 0,3041 €

ce qui représente une augmentation totale (part délégataire + part collectivité) de + 2,2% sur une facture de 120 m3 - Montant facture TTC : 336,59 €

Le Comité syndical adopte cette proposition (1 abstention)

5. Accord cadre Marché à bons de commande 2022-2024

Le marché actuel se termine au 31/12/2021. Il permet d'exécuter des travaux qui ne relèvent pas d'un programme d'investissement, et pour l'essentiel, de petites extensions de réseau destinées à accompagner des demandes de branchements, de travaux coordonnés liés à des opérations de voirie ou d'assainissement, et dont le Syndicat voudra profiter pour aménager, renforcer ou renouveler ses installations.

Le dossier de marché a été préparé par SAFEGE

Les caractéristiques du projet de marché sont les suivantes :

- Type : MARCHÉ FRACTIONNÉ à BONS de COMMANDE
- Durée : jusqu'au 31 décembre 2024, renouvelable 3 ans
- Montant maximum : 90 000 euros hors taxes par an
- Travaux concernés : Petites extensions de réseau, aménagements et restructurations limités
- Mode de dévolution : procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics

Déroulement de la procédure :

- 06 octobre 2021 : lancement de l'avis d'appel à la concurrence
- 11 octobre 2021 : parution de l'avis d'appel à la concurrence dans le quotidien « La Montagne »
- 03 novembre 2021 : date de réception des offres

Deux entreprises ont répondu : BESANCON et SAUR

- 24 novembre 2021 : analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offre

Après l'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché à bons de commande 2022-2024 à SAUR, qui facturera les travaux avec un rabais de 5% par rapport au bordereau des prix unitaire pré-établi par le bureau d'études SAFEGE

Le Comité syndical approuve le choix de la commission et retient l'entreprise SAUR.

6. Validation du choix des entreprises pour les travaux de renouvellement de réseau programme AEP 2022

Choix de la commission :

LOTS	COMMUNES - TRAVAUX	Entreprise retenue	Montant H.T	Montant T.T.C
1	Commune de COMBRILLES Les Gravières/Val <ul style="list-style-type: none"> o 1900m de fonte Ø150 o 500m de PEHD Ø50 o 5 branchements o Passage rivière Fortes pressions (>30 bars)	Entreprise ROUX	481 746,80 €	578 096,16 €
2	Commune de BROMONT-LAMOTHE Centre-bourg secteur prioritaire <ul style="list-style-type: none"> o 925m de fonte Ø150 o 16 branchements 	Entreprise BESANCON	219 769,00 €	263 722,80 €
3	Commune de BROMONT-LAMOTHE Centre-bourg secteur secondaire 486m de PVC Ø90 <ul style="list-style-type: none"> o 217m de PEHD Ø50 o 26 branchements 	Entreprise COUDERT	199 469,00 €	239 362,80 €

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SIOULET

TOTAL	900 984,80 €	1 081 181,76 €
-------	--------------	----------------

Le Comité syndical approuve le choix de la commission.

7. Point sur les travaux en cours

- Programme AEP 2021 :

Subvention Agence de l'Eau attribuée : 295 008,73 € (10 décembre 2020)

Subvention départementale attribuée : 200 000,00 € (27 mai 2021)

Lot N°1 : Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable – Roure – Saint-Pierre Le Chastel
Montant marché : 128 912,25 € H.T. – Entreprise Roux

Les travaux sont terminés et ont été réceptionnés le 10 novembre 2021.

Lot N°2 : Renouvellement de réseau secteur Teilhet – Le Poirier – Miremont
Montant marché : 250 340,00 € H.T. - Entreprise Besançon Frères

Les travaux sont terminés et ont été réceptionnés le 17 novembre 2021.

Lot N°3 : Renouvellement de réseau secteur bourg – Villossanges
Montant marché : 296 134,90 € H.T. – Entreprise Besançon Frères

Les travaux ont démarré le 13/09/2021. Les travaux sont terminés, ils restent les réfections à réaliser.

Lot N°4 : Renouvellement de réseau village Les Peyrouses – Bromont-Lamothe
Montant marché : 148 270,50 € H.T. - Entreprise Coudert

Les travaux ont démarré le 30/08/2021. Les travaux sont terminés, ils restent les réfections à réaliser.

Lot N°5 : Renouvellement de réseau secteur La Forêt – Saint-Hilaire – Cisternes-La-Forêt
Montant marché : 335 766,70 € H.T. - Entreprise Roux

Les travaux ont démarré le 13 septembre 2021.

Réhabilitation du réservoir de Chez Drapier – Pontaurmur – Tranche 1 – Travaux de génie civil
Montant marché : 85 000,00 € H.T. - Entreprise SMC FAURE

Une réunion sera prochainement programmée.

Réservoir Le Colombier – Saint-Pierre Roche

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SIOULET

Après avoir repris contact avec notre assureur GROUPAMA, l'assurance nous informe pouvoir assister le syndicat à titre commercial et exceptionnel, en vue de trouver une solution dans un cadre amiable pour l'affaire citée en objet.

Suite à l'envoi de toutes les pièces de ce dossier, une expertise a eu lieu le 23 novembre 2021 sur place missionné par GROUPAMA en présence du SIAEP, de SAUR, de SAFEGE, de l'expert de l'entreprise DUTHEIL et de PAREXLANKO.

De nouvelles propositions techniques ont été présentées par le bureau d'études SAFEGE.

Suite à ce constat, il n'y a plus lieu d'effectuer le diagnostic de ce réservoir.

- Marché à bons de commande 2021 : Montant maximal de travaux hors taxes : 90 000,00 €/an

N° bon Cde	Nature des Travaux	Montant Devis		TRAVAUX REALISÉS
		HT	TTC	
1	Fourniture et pose réseau eau potable lotissement - Bargignat - SAINT-AVIT	3 610,27 €	4 332,32 €	OUI
2	Renforcement de réseau en PVC 63 - Tournebise SAINT-PIERRE LE CHASTEL - Annulé	4 012,80 €	4 815,36 €	ANNULÉ
3	Extension de réseau en PEHD 40 - Rue des Dômes - BROMONT-LAMOTHE	3 740,16 €	4 488,19 €	OUI
4	Extension de réseau en PEHD 40 - Ballot - LA GOUTELLE	3 284,16 €	3 940,99 €	OUI
5	Extension de réseau en PVC 63 pour viabilisation - Roure - SAINT-PIERRE LE CHASTEL	2 099,52 €	2 509,42 €	OUI
7	Renouvellement conduite acier - Chemin de la Carderie - PONTAUMUR	5 089,92 €	6 107,90 €	NON SERA REALISE EN 2022
8	Renouvellement réducteurs individuels - Les Peyrouses - BROMONT-LAMOTHE	1 550,40 €	1 860,48 €	OUI
TOTAL réalisé au 08/12/2021		14 284,51 €	17 131,40 €	

8. Contrôles techniques périodiques de défense incendie année 2022-2023

Depuis 2018, le syndicat participe financièrement dans le cadre d'une démarche collective au contrôle des hydrants. Il est proposé de renouveler cette participation pour les années 2022 et 2023, soit 5 euros par poteau.

Le coût initial d'un contrôle est de 30 euros par poteau incendie.

La participation du syndicat s'élève pour une année à 5,00 € par poteau soit 930,00 euros hors taxes pour le contrôle de 186 hydrants sur toutes les communes.

Le coût pour la commune est de ce fait de 25,00 € par poteau incendie.

**Le Comité syndical approuve le devis de SAUR à savoir :
930 € H.T. pour l'année 2022 et pour l'année 2023**

9. Plombage des hydrants année 2021-2022-2023

Le syndicat a pris un arrêté en date du 25 juin 2018 interdisant le prélèvement d'eau sans autorisation et sanctionnant la dégradation des bornes et poteaux d'incendie.

Suite à ce problème, une solution technique pour le plombage des poteaux incendie a été trouvée, le montant de cette prestation s'élève à 3 162,00 € HT (devis SAUR). La méthode utilisée est l'utilisation d'un fil à plomb. Cette prestation s'effectue en même temps que le contrôle des poteaux incendie sur deux ans : 2022 et 2023.

**Le Comité syndical approuve le devis de SAUR à savoir :
1 581,00 € HT pour l'année 2022 et 1 581,00 € HT pour l'année 2023**

10. Contrat DSP avec SAUR : informations et fin de contrat

Le SIAEP du Sioulet assure la compétence potable sur l'ensemble de son territoire.

Le service est exploité par la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2018 pour une durée de 5 ans, soit une échéance fixée au 31 décembre 2022.

Dans la perspective de l'échéance du contrat en cours, le syndicat a souhaité réaliser une étude des modes de gestion envisageables.

Sur les bases des données contenues dans le rapport sur le principe de concession du service public il est proposé de reconduire la délégation de service public sous la forme de concession à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 8 ans maximum.

La durée de la concession sera fixée lors du prochain comité syndical.

Le Président informe l'assemblée délibérante qu'en application des dispositions du code de la commande publique, il convient d'engager les publicités réglementaires relatives à la concession de ce service public.

La délégation de service est soumise à la procédure prévue aux articles L. 1411-1 à L. 1411-19 du code général des collectivités territoriales ainsi qu'aux articles L.3121-1 à L.3125-2 et R.3121-1 à R.3125-7 du code de la commande publique.

Le Comité syndical adopte le principe d'une concession du service public de l'eau potable pour une durée de 8 ans maximum.

11. Sensibilisation au RGPD par le Délégué à la Protection des Données du syndicat

L'obligation pour toutes les collectivités publiques est de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO). Le syndicat a désigné l'ADIT 63 et a adhéré à ce service. L'ADIT met à disposition du syndicat un appui à la gestion de la conformité au RGPD des traitements de données à caractère personnel qu'elles administrent. Une présentation par M. LAGRU, délégué référent de l'ADIT à la Protection des Données a été effectuée concernant ses missions.

12. Informations diverses

Point sur le syndicat départemental de l'eau et le schéma directeur départemental AEP :

Deux réunions ont été organisées par le Conseil Départemental

- jeudi 14 octobre 2021 : présentation de la première phase de l'étude.
- lundi 06 décembre 2021 : présentation de la seconde phase de l'étude.

Remerciements à Madame BOINO, trésorière du syndicat suite à la fermeture de la trésorerie au 31 décembre 2021.

La prochaine Assemblée générale aura lieu
Vendredi 04 mars 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu à Pontaumur, le 07 janvier 2022
Le Président,


Charles CARRIAS



